



AN 2025
25-072

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-CINQ, le 17 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal également convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAIN, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Didier JAHIER, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
Mme Nathalie COLAS, Mme Fabienne PAULIN,
Mme Nadette PRUVOST, M. Thierry MONTANGERAND,
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ

Absents :

M. Joël DANIEL
Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU,

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

10/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	25
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

10/12/2025

**OBJET : FISCALITÉ LOCALE DIRECTE - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION
POUR 2026**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 C bis, REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée e-legalite.com

99_DE-078-217800291-20251217-DEL25_072-D

septies,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité locale,

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et notamment son article 16 qui prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances réunie le 11 décembre 2025,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, (24 Voix Pour, 7 Abstentions T. MONTANGERAND, N. PRUVOST, JY SAUVÉ, G BASSET, P. GARCIA, D. AMBLARD, P. GOMMARD)

- **ARTICLE 1 : FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2026, comme suit :

a) Taxe d'habitation	14,55 %
b) Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,72 %
c) Taxe foncière sur les propriétés non bâties	87,87 %

- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
- Madame la Comptable publique.



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 19/12/25

Et publié le 19/12/25

